

P R É V O Y A N C E

Prévoyance



Géométris

Artisans / Commerçants /
Exploitants Agricoles

Une solution globale et flexible
pour les professionnels indépendants

Vos Garanties - 2007

- Des garanties définies selon vos revenus et complétant au plus juste les prestations de votre régime obligatoire
- Une protection complète en cas de décès et d'arrêt de travail pour vous, votre conjoint collaborateur et vos proches



■ 40 % de réduction de tarif pour le risque "Accident seul"

■ Déductibilité Madelin (Hors Exploitants Agricoles)



■ Souscription possible pour certaines professions à risques



■ Ouverture aux Exploitants Agricoles

■ Prise en charge en cas de reprise partielle d'activité
(garantie Protection Intégrale)

april
ASSURANCES

Géométris : un produit à géométrie variable

Le statut est l'un des seuls points vraiment commun à tous les professionnels indépendants !

En effet, chacun est unique, de par sa situation familiale, ses revenus, sa profession, son Régime Obligatoire, et son aversion du risque.

C'est pourquoi APRIL Assurances a conçu pour vous un produit à géométrie variable : Géométris.

Géométris vous permet de définir le montant de vos garanties à l'euro près, en fonction de votre situation, afin de répondre au plus juste à vos besoins en matière de prévoyance, et de compléter les prestations versées par votre Régime Obligatoire.

Ainsi, vos cotisations correspondent exactement aux garanties choisies et à vos besoins.



Vous souhaitez à tout prix éviter que le risque d'accident menace la pérennité de votre fond de commerce ? Vous êtes créateur d'entreprise et désirez alléger au maximum vos charges en début d'activité ? Votre état de santé ne vous permet pas de souscrire une couverture maladie ?

Géométris version "Accident seul" vous apporte une solution pertinente pour un tarif des plus compétitifs !

Ce que Géométris vous garantit

Aussi évident que cela puisse paraître, nul n'est à l'abri d'une maladie ou d'un accident.

Avec Géométris Protection Intégrale, vous êtes certain de pouvoir compenser la perte de revenus qu'occasionnerait un arrêt de travail, de permettre à vos proches de s'organiser financièrement si vous disparaissiez, et de pallier les carences de votre Régime Obligatoire, grâce à :

- **3 garanties décès au choix** : capital, rente éducation (progressive en fonction de l'âge de vos enfants), rente familiale (pour votre conjoint ou tout autre membre de votre famille).
- **des garanties en cas d'arrêt de travail** : vous pouvez choisir des montants différents pour vos indemnités en cas d'incapacité et d'invalidité. Vous avez ainsi l'opportunité de vous **construire une couverture adaptée à vos revenus et complétant les prestations de votre Régime Obligatoire, tout en payant le juste prix !**

En exclusivité sur Géométris Protection Intégrale

La prise en charge de la reprise partielle d'activité

Si à l'issue de votre Incapacité Temporaire Totale ayant donné lieu à 2 mois d'indemnisation minimum par APRIL Assurances, vous êtes reconnu médicalement en état d'Incapacité Temporaire Partielle et que vous pouvez reprendre partiellement votre activité professionnelle :

Nous poursuivons votre indemnisation jusqu'à votre reprise complète d'activité durant 6 mois maximum. L'indemnité versée sera égale à 50 % de l'indemnité souscrite.

Une réduction pour les non fumeurs

Si vous êtes non fumeur, vous bénéficiez d'une **réduction de 20 %** sur vos cotisations décès/IAD, rente familiale, rente éducation et rente viagère pour enfant handicapé.



Pour davantage de sérénité, vous pouvez compléter cette couverture avec :

- **Géométris Frais Généraux Permanents**, pour la prise en charge de vos charges professionnelles fixes si vous êtes amené à cesser temporairement votre activité.
- **Géométris Conjoint Collaborateur** : une protection en cas de décès ou d'arrêt de travail pour votre conjoint.
- Pour compléter votre contrat prévoyance Géométris, souscrivez à notre complémentaire **Balinéa Santé** qui s'adaptera à vos besoins et vos attentes en matière de Santé (pour tout renseignement sur le contrat Balinéa consulter votre Assureur-conseil).



Des atouts qui font la différence !

- **Une Garantie Viagère Immédiate en cas de reprise** : APRIL Assurances s'engage, sur présentation de justificatifs, à ne pas résilier votre contrat **même si votre état de santé se détériore**, si vous étiez précédemment assuré pour des garanties équivalentes et si vous avez résilié votre ancien contrat il y a moins de 3 mois.
- **Une exonération des cotisations en cas d'arrêt total de travail**, dès lors que vous êtes indemnisé par APRIL Assurances (et que vous percevez des indemnités journalières ou une rente d'invalidité).
- **Une adhésion possible jusqu'à 64 ans** : parce qu'aujourd'hui, la période d'activité est de plus en plus longue, vous pouvez souscrire Géométris jusqu'au **31 décembre de votre 64^e anniversaire**. L'âge limite aux prestations est de 70 ans pour les garanties décès, et de 65 ans pour toutes les autres garanties.
- **Des avantages fiscaux au titre de la loi Madelin (hors Exploitants Agricoles) : votre cotisation est déductible de votre revenu imposable**, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Les formalités médicales

1 Dans quels cas ?

Les formalités médicales s'appliquent à Géométris Protection Intégrale pour la version "toutes causes" uniquement. Pour toutes les autres garanties, il vous suffit de compléter le questionnaire de santé figurant sur votre demande d'adhésion.

Si vous souscrivez la version "Accident seul" vous n'avez à compléter que les 6 premières questions du questionnaire de santé.

2 Quel montant prendre en considération ?

Capital décès de votre contrat Géométris* **hors décès accidentel**
+ capitaux décès des autres contrats de prévoyance souscrits auprès d'APRIL Assurances
à l'exception des contrats d'assurance de prêt.

*Si vous souscrivez une rente (familiale, éducation, enfant handicapé), ajoutez : 15 fois le montant annuel de la rente familiale et/ou 8 fois le montant annuel de la rente éducation par enfant (niveau d'un enfant de moins de 11 ans) et/ou 16 fois le montant annuel de la rente enfant handicapé.

3 Quelles formalités ?

Capital en euros	Age à la souscription	
	Jusqu'à 54 ans	De 55 à 64 ans
Jusqu'à 50 000 €	Questionnaire Médical	Questionnaire Médical + Attestation non-fumeur*
A partir de 50 001 € et jusqu'à 135 000 €	Attestation non-fumeur*	+ Rapport Médical
A partir de 135 001 € et jusqu'à 170 000 €	+ Rapport Médical	+ Profil sanguin + Analyse d'urines + Test cotinine urinaire*
A partir de 170 001 € et jusqu'à 450 000 €	+ Profil sanguin + Bilan viral + Analyse d'urines + Test cotinine urinaire*	+ Bilan viral
A partir de 450 001 € et jusqu'à 1 000 000 €	+ Rapport Cardio-vasculaire établi par un cardiologue**	+ Rapport Cardio-vasculaire** + P.S.A. pour les hommes
A partir de 1 000 001 €	Un Questionnaire Financier Confidentiel (cumul des garanties décès toutes causes et + et décès accidentel, si l'option "doublement en cas de décès accidentel" est souscrite), quel que soit l'âge du proposant.	

* en cas de contrat non-fumeur uniquement.

** y compris tracés ECG (12 dérivations).

Profil Sanguin : Numération Formule Sanguine, vitesse de sédimentation, numération plaquettaire, glycémie, créatinine, urée, acide urique, phosphatases alcalines, triglycérides, cholestérol total et HDL, transaminases SGOT et SGPT et gammas GT.

Analyse d'urines : Examen cyto bactériologique des urines et chimie des urines.

Bilan viral : Ag HBs, Sérologie HCV, Sérologies HIV 1 et 2.

P.S.A. : Prostatic Specific Antigen, à demander pour les hommes.



Toujours plus de souplesse !

Pour Géométris Protection Intégrale et Géométris Arrêt de Travail, si l'évolution de votre revenu annuel est inférieure ou égale à 10 % par an, vous avez la possibilité d'augmenter vos garanties sans formalités médicales supplémentaires pendant les 5 premières années.

Parcours médical simplifié


Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos 2 partenaires, ARM et CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme.

Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser, en une seule fois au même endroit, toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un meilleur respect du secret médical.

*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.


ARM (Analyse Risque Médical) est présent dans plus de 185 villes en France métropole et dans les DOM. Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 203 285** (Coût appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.


CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16^e, Lyon 6^e, Marseille 6^e, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille, Bordeaux...).

Pour prendre rendez-vous : **0 825 00 4000** (0,15 € TTC/min)
du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

Garanties	Montants	Spécificités
-----------	----------	--------------

 Existe en 2 versions : "toutes causes" et "accident seul."			GEOMETRIS PROTECTION INTEGRALE		
Garanties en cas de décès					
Capital décès / IAD	<ul style="list-style-type: none"> de 300 % à 800 % de votre Revenu Annuel Déclaré 6 niveaux de garanties Double effet inclus <i>(capital identique versé aux enfants fiscalement à charge en cas de décès simultané ou postérieur de votre conjoint, avant 70 ans).</i>	<ul style="list-style-type: none"> Souscription obligatoire d'une garantie décès au moins Capitaux décès assurables = 450 000 € maximum (même modalités de calcul que pour les formalités médicales, cf page 3) Réduction non fumeur de -20 % A NOTER : Niveau minimum pour le capital décès = 3 fois votre Revenu Annuel Déclaré. 			
Rente éducation (progressive)	<ul style="list-style-type: none"> de 2 000 € à 30 000 € par an 10 niveaux de garanties Montant adapté selon l'âge de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 25 % des cotisations annuelles dans la limite de 1 525 € (+300 € par enfant à charge). 			
Rente familiale	<ul style="list-style-type: none"> de 1 000 € à 10 000 € par an (par tranche de 1 000 €) 10 niveaux de garanties 				
Option Rente viagère enfant handicapé	<ul style="list-style-type: none"> de 4 000 € à 20 000 € par an (par tranche de 4 000 €) 5 niveaux de garanties 	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement si souscription d'un capital décès sans sortie en rente 			
Option Doublement Accident	Doublement du capital en cas de décès suite à un accident (version "toutes causes" uniquement)				
Garanties en cas d'arrêt de travail					
IJ du 1^{er} au 90^e jour	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour : 5 franchises au choix (maladie / accident / hospitalisation de plus de 24 h) : 7/7/3, 15/3/0, 30/3/0, 30/15/3 et 30/30/30		<ul style="list-style-type: none"> Montant maximum : 150 € /jour Possibilité de souscrire des indemnités de montants différents (garanties "en escaliers") 		
IJ du 91^e au 365^e jour					
IJ du 366^e au 1095^e jour					
Rente d'Invalidité	Rente versée à partir d'un taux d'invalidité de 33 %		<ul style="list-style-type: none"> Montant maximum : 4 500 € /mois 		

GEOMETRIS ARRET DE TRAVAIL version "toutes causes"					
Mêmes garanties que celles proposées en cas d'arrêt de travail dans Géométris Protection Intégrale y compris exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail.					
Attention ! Pour être garanti en cas de reprise partielle d'activité, choisissez Géométris Protection Intégrale.					

 Existe en 2 versions : "toutes causes" et "accident seul."			GEOMETRIS FRAIS GENERAUX PERMANENTS		
Frais Généraux Permanents	<ul style="list-style-type: none"> De 150 à 7 500 € par mois 3 durées d'indemnisation au choix : 1, 2, 3 ans 4 franchises au choix (maladie / accident / hospitalisation de plus de 24h) : 15/3/0, 30/3/0, 30/30/30 et 90/90/90 	Inclus : Prise en charge des frais de remplacement en cas de recours à une personne extérieure à l'entreprise pour le maintien de l'activité.			

GEOMETRIS CONJOINT COLLABORATEUR					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> Les garanties sont indissociables 2 franchises au choix : 30/15/3 et 30/30/30 Le conjoint doit avoir choisi le statut de conjoint collaborateur déclaré 	
Capital décès / IAD	23 000 €	38 000 €	53 000 €		
Incapacité	15 €/jour	30 €/jour	45 €/jour		
Invalidité	5 550 €/an	11 100 €/an	16 650 €/an		

Votre solution Géométris

1 Quelles garanties choisir ?

Géométris s'adapte à vos besoins, à vous de définir vos garanties selon votre situation !

Vous souhaitez protéger vos proches et maintenir votre niveau de vie quoi qu'il arrive ?

Géométris Protection Intégrale est fait pour vous ! Et pour davantage de sécurité, APRIL Assurances vous recommande **Géométris Frais Généraux Permanents**, qui permettra d'assurer la pérennité de votre entreprise en cas d'arrêt de travail.

Votre conjoint travaille avec vous : savez-vous ce qu'il adviendrait s'il lui arrivait quelque chose ?

Avec **Géométris Conjoint Collaborateur**, offrez lui une véritable couverture prévoyance. Vous pouvez souscrire la garantie "Conjoint collaborateur" **que vous ayez ou non adhéré au contrat Géométris** à condition que votre conjoint ait choisi le statut de Conjoint Collaborateur "déclaré".

Vous êtes déjà couvert en cas de décès ? Optez pour **Géométris Arrêt de Travail !**

Complétez votre contrat Géométris par une complémentaire santé performante en découvrant vite **Balinéa Santé**.



Vous démarrez votre activité et votre budget est calculé au plus juste ? **Géométris version "Accident seul"** constitue une vraie solution de prévoyance à un tarif très compétitif.



Vous vous installez en tant qu'indépendant ?

Vos garanties seront limitées à 93 € par jour (soit 34 000 € de Revenu Annuel) en cas d'arrêt de travail pendant votre première année d'activité. Vous pourrez ensuite adapter votre contrat en fonction de l'évolution de vos revenus.

2 Comment définir le montant de vos garanties ?

C'est sur la base de votre **Revenu Annuel** que seront définies vos garanties. On entend par "Revenu Annuel" votre revenu professionnel annuel net, déclaré par vos soins à l'Administration Fiscale et figurant sur votre avis d'imposition.



Le montant de l'indemnité journalière choisi devra être inférieur à votre Revenu Annuel divisé par 365, déduction faite des prestations versées par votre Régime Obligatoire en cas d'arrêt de travail.

3 Comment calculer votre cotisation ?

Outre la nature et le montant des garanties que vous aurez choisies, le calcul de votre cotisation prend en compte :

- **Votre âge au moment de l'adhésion**

Pour le calcul de votre première cotisation, votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion.

Exemple : Vous souscrivez votre contrat le 01/01/07, vous êtes né le 23 mars 1967. L'âge à prendre en considération est : 40 ans.



Tarifification identique par tranche d'âge de 5 ans.

Exemple : Vous avez 32 ans, vous appartenez donc à la tranche d'âge 30/35 ans.

Votre cotisation évoluera lorsque vous aurez 35 ans.

- **Votre catégorie professionnelle**

C1	Artisans/Commerçants ou conjoint collaborateur déclaré ayant une activité sédentaire sans travail manuel autre que la manutention légère.	Exclusion des professions suivantes artiste, voyant, docker, pêcheur de perles / de corail, radiesthésiste, guide de chasse, démineur.
C2	Artisans/Commerçants ou conjoint collaborateur déclaré ayant une activité avec déplacements et/ou travail manuel.	
C3	Exploitants Agricoles*	
C4	Professions à risques : Artisans, Commerçants, Exploitants Agricoles exerçant une profession à risque, nous consulter.	



* Selon votre spécialité, vous pourrez faire l'objet d'une tarification spécifique.

- **Les garanties que vous avez choisies**

Pour une adéquation optimale de votre situation et de vos garanties, votre assureur-conseil vous proposera une étude personnalisée qui prendra en compte à la fois vos revenus et les prestations versées par votre Régime Obligatoire. **Laissez-vous guider !**

APRIL Assurances vous propose de compléter votre contrat Géométris...



Une complémentaire Santé adaptée à vos besoins et à vos attentes :

- 8 niveaux de garanties,
- aucune limite d'âge à l'adhésion,
- pas de questionnaire médical,
- un Tiers Payant étendu au plus gros réseau de partenaires en France !

Le Renfort Optique Dentaire :

Parce que vos besoins évoluent, et que les frais optiques et dentaires sont onéreux, vous avez la possibilité de choisir le Renfort Optique Dentaire : il vous assure des niveaux de remboursement bien supérieurs à ceux des garanties initiales.



De plus, pour récompenser votre fidélité, vos remboursements sont doublés à la 2^e et 3^e année d'adhésion au Renfort Optique Dentaire !

Le Forfait Médecine Naturelle :

Les Médecines douces sont dans l'air du temps !

Seulement, les actes de Médecine Naturelle ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale !

APRIL Assurances vous propose donc le Forfait Médecine Naturelle qui vous garantit un forfait par bénéficiaire utilisable pour de nombreuses pratiques : homéopathie, acupuncture, chiropractie...

Ce forfait vous offre en plus :

- un bilan allergique gratuit par an et par personne,
- un bilan nutritionnel gratuit par an et par personne.



En associant les contrats **Balinéa Santé 2007** et **Géométris**, vous vous assurez la couverture la plus complète et la mieux adaptée à vos besoins en Santé et en Prévoyance !

APRIL Assurances à vos côtés

APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances simples et innovantes, les gère dans un souci permanent de réactivité et de qualité et les distribue par l'intermédiaire d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants. Certifiée ISO 9001 version 2000 pour ses activités de conception et gestion de contrats d'assurance de personnes, APRIL Assurances place la satisfaction clients au coeur de ses engagements.



Un large éventail de solutions

Très diversifiées, elles permettent à APRIL Assurances de répondre aux attentes du plus grand nombre d'assurés : famille, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants.

Prévoyance

Solutions d'assurances santé et prévoyance individuelles.

Tél. 0 891 46 9000

(0,23 € TTC/min)

Habitat

Solutions d'assurances de prêt.

Tél. 0 891 46 6000

(0,23 € TTC/min)

Entreprise

Solutions d'assurances santé et prévoyance pour l'entreprise, protection du dirigeant.

Tél. 04 72 36 75 35

Notre engagement, Votre satisfaction

- Une prise en charge immédiate des dossiers pour une gestion en 24 heures,
- **95 % de nos assurés se déclarent satisfaits d'APRIL Assurances***,
- **98 % des assureurs-conseils se déclarent satisfaits de leur partenariat avec APRIL Assurances (dont 54 % de très satisfaits)*.**



En 2005 APRIL Assurances entre dans le Palmarès des "25 entreprises où il fait bon travailler en France."

Principaux repères

- Création d'APRIL Assurances en 1988,
- **1 million d'assurés** à titre individuel ou par le biais de leur employeur,
- 560 collaborateurs,
- 13 000 assureurs-conseils indépendants.

Votre Assureur-Conseil



Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3261
69403 Lyon cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet <http://www.april.fr>



APRIL ASSURANCES EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL COURTAGE